

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir au
service instructeur lors du dépôt de la demande



(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{ère} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **HELIANTIS ENERGIES**

Adresse : **595 chemin de bois comtal**
69 390 Millery

Commune et département : **MILLERY – Rhône (69)**

Téléphone : / Fax : / Portable : /

Email : **e.ciavaldini@langa-international.com**

Nom du projet : **Evaluation des incidences Natura 2000 relative au projet de création de parc photovoltaïque sur la commune de Barbaste (47)**



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à créer une centrale photovoltaïque.

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL.

Commune(s) : BARBASTE

Lieu-dit : :

Code postal : 47 230

☒ Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?

Le projet est situé à 15 mètres à l'ouest du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR7200741 de « la Gélise ».

c. Étendue du projet

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier).

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : environ 1,76 ha.
- Longueur (si linéaire impacté) :
- Emprises en phase chantier : environ 1,76 ha.
- Aménagement(s) connexe(s) :
Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichement, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc.

Le projet objet de cette demande comprend les interventions suivantes :

- Terrassement sur l'ensemble du site
- Création de pistes pour circuler dans la centrale
- Installation des tables photovoltaïques

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000^{ème} si possible).

☒ Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)

Le secteur accueillant le projet est occupé majoritairement par des milieux fermés composés de friches. Ces milieux sont globalement dégradés du fait de l'ancienne activité de décharge. Des arbres sont également présents en bordure. Les milieux de l'aire d'étude sont composés de milieux anthropisés et naturels. D'une part, un lotissement se situe à environ 300 mètres au sud du projet. D'autre part, des cultures de tournesol se trouvent à l'est du projet et des arbres entourent le projet. Sur les milieux fermés recouvrant la majeure partie de la ZIP (friche), l'implantation de la centrale photovoltaïque entraînera seulement une altération de la végétation. Les arbres présents en bordure de projet seront concernés par les

Obligation	Légales	de	Débroussaillage ;
------------	---------	----	-------------------

☒ Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)

Le site de « la Gélise » est représenté par un cours d'eau en vallée alluvionnaire et un réseau hydrographique en système sableux ou mosaïque.

L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveaux d'eau et le maintien des pratiques agricoles non intensives sont des enjeux pour le site.

Par ailleurs, des inventaires terrains ont révélé la présence d'espèces animales préjudiciables aux espèces d'intérêt commentaire par compétition ou par les dégâts qu'elles occasionnent sur le milieu telles que l'écrevisse de Louisiane, l'écrevisse américaine ou encore le ragondin et la tortue de Floride. Le site de « La Gélise » est en proie à la colonisation d'espèces végétales invasives telles que la renouée du Japon ou le robinier faux-acacia.

Ainsi, la phase travaux et la phase exploitation de la centrale photovoltaïque ne sera pas de nature à déranger les espèces au regard du caractère hydrographiques des enjeux de ce site.

☐ Coupure de la continuité des déplacements des espèces

Les corridors écologiques ne seront pas impactés par la réalisation du projet, étant donné que le projet gardera le milieu ouvert favorable au transit et à l'alimentation des espèces. De plus, des passes à faune seront installées sur la clôture tous les 50 m permettant ainsi le passage de la petite faune. Aucuns travaux ne sera effectué dans le lit du cours d'eau objet du site Natura 2000. Aucun impact sur la continuité écologique du site de « La Gélise » ne sera à déplorer.

☐ Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)

Le projet n'engendrera aucune modification sur le ruissellement de l'eau pluviale ni sur le réseau hydrographique. Aucun rejet ne sera effectué.

☒ Vibrations, bruits

Du bruit sera induit durant la phase chantier (terrassment et stabilisation des pistes, ...)

☒ Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)

En phase de chantier, un envol des poussières est prévisible. Afin de limiter les impacts sur le milieu naturel, les travaux auront lieu de préférence sur sol mouillé (ou arrosage du sol) de manière à limiter au maximum l'envol des poussières.

☒ Stockage de déchets

Pendant la phase de chantier, des pollutions accidentelles provenant des engins de chantier et des stockages de produits (fuite d'hydrocarbures, d'huiles...) peuvent survenir. Toutes les précautions devront être prises durant la phase travaux pour limiter les impacts inhérents au chantier.

Les mesures suivantes devront être mises en place afin d'éviter tout risque de pollution :

- Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront entreposés avec soin, (dans la mesure du possible) à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible, de façon à ne pas risquer de polluer l'horizon superficiel, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique ;
- Tout stockage de matières dangereuses et pouvant présenter un risque de pollution pour le sol et l'horizon superficiel fera l'objet d'un stockage sur bacs de rétention dimensionné en fonction des volumes stockés ;
- Les véhicules de chantier devront justifier d'un contrôle technique ;
- Une protection (géotextile par exemple) sera mise en place au niveau des dispositifs de collecte des eaux pluviales jusqu'à la fin des travaux de gros œuvre ;
- La collecte des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place.

En cas de pollution accidentelle (fuite d'huile et/ou d'hydrocarbure) :

- Récupération avant infiltration de ce qui s'est déversé ;
- Limitation la zone d'expansion de la pollution avec notamment la mise en place de pointes filtrantes permettant de confiner la pollution par pompage de l'horizon superficiel, et traitement de l'eau avant son rejet,
- Excavation des terres polluées et dépôts sur aires protégées (étanchées) avant leurs transports vers un centre de traitement adapté.

☐ Hélicoptage

/

☐ Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

Aucun produit chimique ne sera utilisé pendant les travaux.

Les dispositifs préventifs de la phase de chantier feront l'objet d'un suivi permanent de la part du maître d'œuvre et de l'entreprise qui aura la charge de l'exécution des travaux.

En phase de chantier, les risques de pollution sont surtout générés par les engins de chantier et le stockage de produits.

En phase exploitation, l'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite pour l'entretien de la végétation.

☐ Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

/

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue : **Septembre 2027**

Durée envisagée : **3 mois**

Activité ☒ diurne ☐ nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

f. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

☒ **A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).**

→ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

OU

☐ **A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.**

→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.

